

Commune de VADENAY

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2022

Présents : Mmes MM. Bertrand DUBOIS, Didier POUGEON, Jessica FURELAUD, Nicolas PETITJEAN, Aurélie JACQUINET, Eric NONNON, Ludovic LUCOT, Karine ROLLAND, Annie VÉRON (9)

Absents excusés : François PIERRE (pouvoir à Bertrand DUBOIS), Ludovic GIANCOLA (pouvoir à Ludovic LUCOT) (2)

Secrétaire de séance : Nicolas PETITJEAN

Convocation en date du 14 janvier 2022.

La séance débute à 20h30.

Le compte rendu de la séance du 25 novembre est approuvé à l'unanimité.

1 / Acquisition d'une emprise pour terrain de voirie

(Délibération 2022-01)

Mme Aurélie JACQUINET, intéressée à l'affaire, a quitté la salle avant le début des débats.

Le conseil municipal confirme la délibération du 7 mars 2018 portant acquisition par la commune d'une emprise de terrain appartenant à M. et Mme Laurent JACQUINET pour permettre un aménagement de voirie Grand Rue de la Noblette, à la sortie du village côté Bouy, dans le cadre de la réfection de la route départementale. Suite aux travaux réalisés, la surface à acquérir a été arrêtée par un géomètre-expert à 131 m², au prix de 13 €/m². La commune prendra à sa charge tous les frais annexes.

Vote : à l'unanimité.

2/ Contrat d'entretien des espaces verts de la commune

(Délibération 2022-02)

Mme Jessica FURELAUD, intéressée à l'affaire, a quitté la salle avant le début des débats.

Devant la difficulté de recruter un agent chargé de l'entretien des espaces verts communaux, il a été décidé de recourir à un prestataire extérieur, issu du secteur de l'économie sociale et solidaire. Le conseil municipal examine la proposition de l'ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail) de l'Isle aux Bois à Châlons-en-Champagne, répertoriant les différents secteurs de la commune à entretenir et la fréquence de passage. Le devis s'élevant à 11 945,70 € TTC pour une année, soit un coût proche de celui d'un agent salarié, il est accepté.

Vote : à l'unanimité.

3/ Création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial

(Délibération 2022-03)

En complément de la prestation qui sera effectuée par l'ESAT de l'Isle aux Bois, le conseil municipal décide de créer un poste d'agent chargé de l'entretien dans la commune pour une durée de travail de 8 heures par semaine.

Vote : à l'unanimité.

4/ Projet de terrain de loisirs

Le conseil analyse la proposition d'aménagement du cabinet Savart Paysage reçue en décembre. Le projet semble à certains disproportionné par rapport à la commune. Aucune décision n'est cependant arrêtée et chacun est invité à communiquer son avis détaillé au maire avant la fin du mois de janvier.

5/ Repas des Aînés - Tarifs

(Délibération 2022-04)

Le repas des Aînés sera offert aux Vadenots de plus de 65 ans le 27 février. Cette année encore en raison de la crise sanitaire le repas sera distribué à domicile, soit sous la forme d'un repas à réchauffer soit sous la forme d'un panier gourmand. Les personnes qui le souhaitent pourront commander des repas supplémentaires au prix de 40,00 € pièce.

Vote : à l'unanimité.

6/ Avis sur le projet de révision du classement sonore des infrastructures de transports ferroviaires du département de la Marne

(Délibération 2022-05)

Les lignes ferroviaires interurbaines assurant un trafic journalier moyen supérieur à cinquante trains ont fait l'objet d'un classement sonore par arrêté préfectoral du 24 juillet 2001. Afin de prendre en compte les évolutions du trafic moyen journalier, le gestionnaire des voies, SNCF réseau, a proposé une actualisation du classement de ces voies.

Celui-ci sert à informer tout candidat à la construction du niveau sonore auquel il est susceptible d'être exposé, afin qu'il prenne les mesures d'isolation acoustique à mettre en œuvre.

La commune de Vadenay est concernée par la ligne LGV Est et par la ligne de Châlons-en-Champagne à Reims Cérès. Le projet de nouvel arrêté de classement concerne uniquement la ligne LGV Est pour laquelle la largeur des secteurs affecté par le bruit est ramenée de 300 à 250 m.

Compte tenu de l'éloignement des habitations, le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet d'arrêté préfectoral portant révision du classement sonore des infrastructures ferroviaires du département de la Marne.

Vote : à l'unanimité.

7/ Délégations données au maire

La compétence en matière de droit de préemption urbain ayant été transférée à Châlons Agglo, la commune l'a informée qu'elle ne souhaitait pas acquérir une maison d'habitation située Chemin de Vaux pour laquelle une déclaration d'intention d'aliéner lui avait été transmise.

8/ Questions diverses

Suite au redécoupage de l'unité foncière d'un particulier située rue du Moulin de l'Issue, la commune va avoir l'opportunité d'acquérir une bande le long de la voirie pour en poursuivre l'alignement.

Les nuisances sonores liées aux tirs dans le camp de Mourmelon sont de nouveau évoquées. Le maire prendra contact avec la Préfecture et tentera d'être reçu par l'Armée pour évoquer ce dossier.

La bibliothèque de Dampierre souhaite mettre en place des activités de lutte contre l'exclusion numérique suite à la proposition de l'association Emmaüs Connect. Mme Boutillier, maire de Saint Hilaire, se rapproche de cette association.

La directrice chargée du suivi des questions mémorielles sur la colonisation et la guerre d'Algérie auprès de la Présidence de la République a contacté la commune pour envisager l'installation d'un lieu de mémoire pour la Ferme de Vadenay, où les Harkis ont séjourné plusieurs années. Malheureusement le lieu étant situé en zone militaire, il ne serait pas accessible au public. Une solution alternative va être recherchée.

Le maire suggère de réaliser un paillage des plantations de la commune à l'aide de miscanthus prochainement.

Pus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h30.